



## FORMULAIRE D'INTERVENTION pour traitement des tags sur supports privés

Je soussigné.e, Madame/Monsieur..... ,

En ma qualité de  Propriétaire  
 Syndic de copropriété  
 Autre :.....

autoriser la ville de Clichy-la-Garenne à procéder à l'enlèvement des tags à l'adresse suivante :

.....

La signature du présent formulaire entraîne l'acceptation des conditions d'interventions détaillées ci-après et décharge la ville et son prestataire de toute responsabilité quant au résultat et aux conséquences de son intervention sur les ouvrages traités, pour une durée d'un (1) an, tacitement reconductible (voir les conditions ci-dessous).

Fait à Clichy-la-Garenne, le .....

Signature (faire précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

---

### INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Contact : Tél. : .....  
Adresse mail : .....  
Adresse syndic : .....

Caractéristiques du tags (type de support, dimension approximative, date de constatation, date des derniers travaux de ravalement) :

.....  
.....  
.....  
.....

## CONDITIONS D'INTERVENTION

### Article 1 – CONDITIONS D'INTERVENTION

L'élimination des graffitis présents sur des supports privés est pris en charge par la ville de Clichy-la-Garenne (et son prestataire) sous les conditions suivantes :

- **La localisation** - L'inscription est visible depuis le domaine public sans qu'il soit nécessaire de pénétrer dans la propriété privée ;
- **La taille** – L'inscription s'étend sur moins de 6 mètres carrés ;
- **L'emplacement** – L'inscription est située à moins de 4 mètres de hauteur ;
- **La nature du support** – Le tag se trouve sur un support en bon état :
  - o Pour les façades d'immeuble, le mur doit être en bon état et ne pas être en pierre meulière ou en marbre (supports trop fragiles) ;
  - o Pour les commerces, le rideau doit être brut, non-peint.

Après vérification sur place, la ville se réserve le droit de refuser d'intervenir lorsqu'il existe un risque évident de détérioration du support ou lorsque le support est susceptible d'être altéré par l'usage du matériel d'élimination des tags.

Dans le cas où l'inscription ne respecte pas les conditions susvisées, les propriétaires sont invités à faire appel à une société pour procéder au nettoyage de leur façade conformément à l'arrêté réglementant les tags et graffitis sur façade accessibles depuis le domaine public en vigueur.

### Article 2 – DELAIS D'INTERVENTION

L'intervention aura lieu dans un délai de 72h après réception du présent formulaire signé.

### Article 3 – GARANTIES, RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Eu égard à la diversité des surfaces traitées, la ville ne peut garantir le retour à l'état initial du support et se dégage donc de toute responsabilité. Le propriétaire s'engage à ne pas poursuivre la ville en cas de dégradations du support quel qu'il soit, et à supporter lui-même les frais de remise en état de sa propriété.

Pour un tag présent sur un rideau de commerce, la responsabilité incombe au propriétaire de mettre en place une protection derrière celui-ci afin de protéger son établissement.

### Article 4 – DURÉE DE LA DECHARGE

La présente décharge peut être conclue pour une durée d'un an, avec tacite reconduction pendant 10 ans à compter de sa signature.

La décharge peut être retirée sans préavis :

- par mail à l'adresse suivante : [voirie@ville-clichy.fr](mailto:voirie@ville-clichy.fr) ; ou
- par courrier à l'adresse suivante :  
Mairie de Clichy-la-Garenne  
Direction Générale des Services Techniques  
80 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy-la-Garenne

L'arrêt sera validé à compter de la date de réception du courrier.

### Article 5 – CHANGEMENT DE SITUATION

Le signataire du présent formulaire s'engage à signaler sans délai toutes modifications statutaires (changement de propriétaire, fin d'exercice, changement de syndic...).